

Démarche : Dépôt du bilan pédagogique pour dispenser les formations en hygiène alimentaire en établissement de restauration commerciale - DRAAF/SRFD Auvergne-Rhône-Alpes - du 1er au 31 janvier 2026

Organisme : Ministère de l'agriculture, de la souveraineté alimentaire et de la forêt

Identité du demandeur

Email

Etablissement
SIRET

Dénomination

Forme juridique

Formulaire

Cette démarche simplifiée concerne le dépôt du bilan pédagogique des organismes de formation autorisé à dispenser les formations spécifiques en matière d'hygiène alimentaire adaptées à l'activité des établissements de restauration commerciale.

Cette procédure doit être faite auprès de la DRAAF du lieu du siège social de l'organisme de formation.

Nom du responsable légal

Téléphone du responsable

Adresse mail de la personne référente du dossier

Bilan pédagogique

Vous devez télécharger l'ensemble des pièces ci-dessous.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Bilan pédagogique au titre de l'année 2025